

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

Case postale 287, 2002 Neuchâtel 2 – www.francophonie.ch – Rédaction : Olivier Bloesch, olivier.bloesch@bluewin.ch

Paraît douze fois par an.

N°657. Prix de l'abonnement : 40 francs (38 euros). Compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056-2. Juin 2021.

« Dans ma langue maternelle que j'ai apprise et enseignée, que j'aime à la folie, que j'utilise pour écrire, *fake news* se dit *fausses nouvelles* ; *trend* se dit *tendance* ; *turn-over* se dit *taux de renouvellement* ; *cluster* se dit *foyer d'infection* ; *sale* se dit *soldes*, et *langage inclusif* se dit *pédantisme stupide*. »

(Jean Romain, enseignant, homme politique, écrivain, sur la page Facebook de l'Association suisse des journalistes francophones)

Mysophobie, n. f.

Le mot *mysophobie* (du grec ancien *músos* « crime, souillure, impureté » et *phóbos* « peur, phobie ») a été inventé en 1879 par le neurologue américain William Alexander Hammond, médecin militaire. Il l'a utilisé pour décrire un patient souffrant de troubles obsessionnels compulsifs qui se lavait très (trop ?) fréquemment les mains. Le détective télévisuel Adrian Monk, enquêteur de génie incarné par l'acteur Tony Shalhoub, souffre de TOC, et notamment de *mysophobie*. Cette phobie porte d'autres noms, tels que *verminophobie*, *germophobie*, *bacillophobie* ou *bactériophobie*.

Source : Wikipédia

(Défense du français, N° 657, juin 2021)

Agnotologie, n. f.

Le terme est une francisation d'*agnostology*, discipline créée par l'historien des sciences américain Robert Proctor en 1995 et inspirée du grec ancien *ἀγνοσία*, *agnôsia*, « ignorance » et *λογία*, *logía*, « étude ». Il a donné une visibilité nouvelle à un courant d'histoire des sciences, qui fait de l'ignorance elle-même, du doute et de la désinformation des sujets d'étude. Les complotistes anticovid pratiquent couramment l'*agnostologie*. En français, le mot n'est apparu que plus tard, vers 2012.

Source : Wikipédia

(Défense du français, N° 657, juin 2021)

Nérophobie, n. f.

La statue de Colbert érigée devant l'Assemblée nationale française, au Palais Bourbon à Paris, a été taguée avec les mots « *Nérophobie* d'État », peu après l'affaire George Floyd à Minneapolis (É.-U.), et ce n'est pas le premier monument à être traité de la sorte. Jean-Baptiste Colbert (1619-1683) est l'auteur du *Code noir*, recueil de textes juridiques régissant l'esclavage dans les colonies françaises, et d'aucuns voient donc mal pourquoi on lui a érigé une statue à cet endroit. David de Pury, à la place du même nom à Neuchâtel, a failli être déboulonné pour les mêmes motifs.

Source : Wikipédia

(Défense du français, N° 657, juin 2021)

Bélarus ou Belarus, n. m.

En français, c'est bien de la Biélorussie (n. f.) qu'il faut parler, Bélarus ou Belarus n'étant que la transcription phonétique du nom de ce pays de l'ex-Union soviétique en biélorusse ou en russe : plus de 70% de la population de la Biélorussie parlent russe à la maison. Les médias de nos contrées, surtout dans le domaine sportif, s'obstinent cependant à parler du Belarus pour le pays, d'un athlète biélorusse, etc.

Dirigé par « le dernier dictateur d'Europe », ce pays est à la peine démocratiquement parlant. Mais depuis quand parle-t-on russe ou biélorusse dans les journaux francophones, même phonétiquement ? Absurde.

(Défense du français, N° 657, juin 2021)

Espèce, n. f. (bis)

Nous avons certes déjà évoqué le problème dans un précédent bulletin, mais il vaut la peine d'y revenir. À la télévision, à la radio, les journalistes et les intervenants, y compris des scientifiques, nous écorchent les oreilles en accordant le nom espèce... avec le mot qui le suit. Ainsi entend-on un espèce de bâtiment, un espèce de bateau, etc. Rappelons que le mot *espèce* est bien du féminin, il faut donc dire une *espèce* de bâtiment, une *espèce* de bateau...

(Défense du français, N° 657, juin 2021)

Consortage, n.m.

En Suisse, le terme de *consortage* désigne une association de propriétaires, une coopérative, en quelque sorte. Le *Robert* nous précise qu'un *consortage* est une « association de personnes agissant collectivement pour garantir la réalisation d'un projet, assurer un équilibre dans l'économie locale en mettant en commun leurs réflexions et leurs compétences ». C'est particulièrement le cas des propriétaires terriens valaisans qui se sont unis pour entretenir les bisces construits pour amener l'eau des glaciers en plaine et irriguer les cultures des coopérateurs.

(Défense du français, N° 657, juin 2021)